

# Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Suchabfrage	<b>24.04.2024</b>
Thema	<b>Keine Einschränkung</b>
Schlagworte	<b>Vollzug Asylpolitik</b>
Akteure	<b>Keine Einschränkung</b>
Prozesstypen	<b>Parlamentarische Initiative</b>
Datum	<b>01.01.1990 - 01.01.2020</b>

# Impressum

## Herausgeber

Année Politique Suisse  
Institut für Politikwissenschaft  
Universität Bern  
Fabrikstrasse 8  
CH-3012 Bern  
[www.anneepolitique.swiss](http://www.anneepolitique.swiss)

## Beiträge von

Benteli, Marianne  
Frick, Karin  
Guignard, Sophie  
Hirter, Hans

## Bevorzugte Zitierweise

Benteli, Marianne; Frick, Karin; Guignard, Sophie; Hirter, Hans 2024. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Vollzug Asylpolitik, Parlamentarische Initiative, 1991 – 2019*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern. [www.anneepolitique.swiss](http://www.anneepolitique.swiss), abgerufen am 24.04.2024.

# Inhaltsverzeichnis

<b>Allgemeine Chronik</b>	1
<b>Grundlagen der Staatsordnung</b>	1
Rechtsordnung	1
Grundrechte	1
Kriminalität	1
Institutionen und Volksrechte	1
Organisation der Bundesrechtspflege	1
<b>Sozialpolitik</b>	1
Soziale Gruppen	1
Asylpolitik	1

## Abkürzungsverzeichnis

<b>EJPD</b>	Eidgenössisches Justiz- und Polizeidepartement
<b>SPK-NR</b>	Staatspolitische Kommission des Nationalrats
<b>SEM</b>	Staatssekretariat für Migration
<b>EU</b>	Europäische Union
<b>EMRK</b>	Europäische Menschenrechtskonvention
<b>UNHCR</b>	Hoher Flüchtlingskommissar der Vereinten Nationen

---

<b>DFJP</b>	Département fédéral de justice et police
<b>CIP-CN</b>	Commission des institutions politiques du Conseil national
<b>SEM</b>	Secrétariat d'Etat aux migrations
<b>UE</b>	Union européenne
<b>CEDH</b>	Convention européenne des droits de l'homme
<b>HCR</b>	Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés

# Allgemeine Chronik

## Grundlagen der Staatsordnung

### Rechtsordnung

#### Grundrechte

PARLAMENTARISCHE INITIATIVE  
DATUM: 12.12.2013  
KARIN FRICK

Mit einer parlamentarischen Initiative forderte die SVP-Fraktion, dass **Arzneimittel für Zwangsausschaffungen zugelassen** werden. Als Ultima Ratio soll der Einsatz von Beruhigungsmitteln zur Durchsetzung von Zwangsausschaffungen ausdrücklich gesetzlich erlaubt werden, um das „akute Vollzugsproblem“ zu lösen und die bestehende Rechtsunsicherheit in diesem Gebiet aufzuheben. Der Nationalrat folgte allerdings der Mehrheit seiner SPK und gab der Initiative keine Folge, da erstens keine rechtliche Grauzone zu erkennen sei und eine solche Erlaubnis zweitens internationalem Recht, insbesondere der Achtung der Menschenwürde, entgegenstehe.<sup>1</sup>

#### Kriminalität

PARLAMENTARISCHE INITIATIVE  
DATUM: 02.03.2015  
KARIN FRICK

Der parlamentarischen Initiative Sommaruga (sp, GE) betreffend den **Schutz von Whistleblowern** bei Verletzungen der Rechtsstaatlichkeit, der demokratischen Rechte und der Volksrechte gab der Nationalrat im März 2015 keine Folge. Er folgte damit dem Antrag seiner Kommissionmehrheit, welche einen generellen Rechtsanspruch auf Asyl für Whistleblower – so Kommissionsprecherin Schneeberger (fdp, BL) – als „problematisch“ und „übertrieben“ erachtete.<sup>2</sup>

### Institutionen und Volksrechte

#### Organisation der Bundesrechtspflege

PARLAMENTARISCHE INITIATIVE  
DATUM: 12.06.2009  
HANS HIRTER

Das **Bundesverwaltungsgericht** hatte im Vorjahr das Parlament um die Bewilligung von sechs zusätzlichen Richterstellen ersucht. Im massgeblichen Gesetz ist ein Bereich von 50 bis 70 Stellen genannt, in der Ausführungsverordnung ist die Anzahl aber auf 64 fixiert. Das mit der Oberaufsicht über das Bundesverwaltungsgericht betraute Bundesgericht erachtete in der aktuellen Konsolidierungsphase dieser neuen Instanz die **Aufstockung um eine italienischsprachige Richterstelle zur Bewältigung der Pendenzen im Asylbereich** als ausreichend. Die Rechtskommission des Ständerats hatte zuerst nur eine auf zwei Jahre befristete Stelle genehmigen wollen. Da dies rechtlich nicht möglich war, beantragte es dem Plenum mit einer parlamentarischen Initiative, die Zahl der ordentlichen Vollzeitrichterstellen von 64 auf 65 aufzustocken, was auch der Bundesrat unterstützte. Eine linke Kommissionsminderheit forderte eine Erhöhung auf 67 Stellen, drang damit aber beim Parlament, das die Vorlage in der Sommersession verabschiedete, nicht durch.<sup>3</sup>

## Sozialpolitik

### Soziale Gruppen

#### Asylpolitik

PARLAMENTARISCHE INITIATIVE  
DATUM: 02.06.1991  
MARIANNE BENTELI

Mit dem Hinweis darauf, dass sein **Vorstoss** für eine "vernünftige" Asylpolitik – im Klartext die umgehende Ausschaffung von illegal eingereisten Asylbewerbern – **im Widerspruch zu Art. 4 BV, zur EMRK und zur Flüchtlingskonvention** stehe und sich nur realisieren liesse, wenn die Schweiz ihr Grundrechtsverständnis vollständig ändern bzw. aufgeben würde, gab der Nationalrat einer parlamentarischen Initiative Ruf (sd, BE) diskussionslos **keine Folge**.<sup>4</sup>

PARLAMENTARISCHE INITIATIVE  
DATUM: 13.12.2000  
MARIANNE BENTELI

Der Ständerat beharrte allerdings auf seiner harten Linie. In der Wintersession nahm er mit 22 zu 6 Stimmen eine parlamentarische Initiative Hess (fdp, OW) an, die verlangt, das Asylgesetz sei dahingehend zu ergänzen, dass bei der Ergreifung eines illegal anwesenden Ausländers umgehend die **Vorbereitungshaft** angeordnet werden kann, wenn die Gefahr besteht, dass er untertauchen könnte, bevor ein Wegweisungsentscheid im Asylverfahren gefällt ist. Die kleine Kammer wollte damit dagegen ankämpfen, dass **Ausländer ohne Asylbewerberstatus**, die vermutlich in krimineller Absicht eingereist sind, nach heutiger Gesetzgebung die Ausschaffungshaft durch die Einreichung eines Asylantrags umgehen resp. verzögern können.<sup>5</sup>

PARLAMENTARISCHE INITIATIVE  
DATUM: 08.05.2014  
SOPHIE GUIGNARD

Le **Conseil national a refusé en mai 2014 d'entrer en matière sur l'initiative parlementaire UDC «Pas de regroupement familial pour les personnes admises à titre provisoire»**. La majorité de la CIP-CN s'y était opposée, estimant la mesure disproportionnée. Les demandes de regroupement familial des tributaires du permis F ne dépassent pas la centaine, et seule une douzaine sont accordées. Les parlementaires UDC et PLR seulement ont plébiscité l'initiative, lui donnant 75 voix, qui n'ont pas réussi à contrer les 104 oppositions et deux abstentions.<sup>6</sup>

PARLAMENTARISCHE INITIATIVE  
DATUM: 11.12.2017  
SOPHIE GUIGNARD

L'UDC, par le truchement de la députée Amaudruz (udc, GE) a déposé en décembre 2017 l'initiative parlementaire "**Non à l'octroi direct de l'asile par le Conseil fédéral**". L'initiative fait référence aux contingents de personnes réfugiées accueillies par la Suisse, sans qu'elles passent par les procédures habituelles de l'asile, comme c'est le cas des groupes placés sous la protection du HCR ou des programmes de relocalisation de l'Union européenne. Pour les groupes de moins de 100 personnes, le SEM prend lui-même la décision, alors que le Conseil fédéral se prononce pour les groupes plus importants. Céline Amaudruz demande que cette compétence du Conseil fédéral soit transmise au Parlement. Pour les groupes de moindre importance, la décision serait du ressort du DFJP. Cette initiative sera traitée par le Conseil national simultanément à celle déposée trois jours plus tard par Barbara Steinemann (udc, ZH): "Compétence du Parlement en matière de prise en charge de requérants d'asile relevant d'autres Etats", qui poursuit le même but.

PARLAMENTARISCHE INITIATIVE  
DATUM: 13.03.2019  
SOPHIE GUIGNARD

«Vous avez aussi quelque part quelque chose qui ressemble à un cœur, je vous invite donc à donner suite à cette initiative parlementaire.» Lisa Mazzone (ps, GE) a ainsi conclu son plaidoyer pour l'initiative parlementaire qu'elle avait déposée en septembre 2017, et qui visait à **mettre fin à la détention administrative de mineurs, dans le respect de l'intérêt supérieur de l'enfant**. Elle a rappelé que la Suisse a ratifié en 1997 la Convention relative aux droits de l'enfant, qui se retrouve violée par l'incarcération entre 2015 et 2017 d'une centaine d'enfants. Selon un rapport de Terre des Hommes, la détention administrative, autorisée dans le droit suisse pour les mineurs de 15 à 18 ans, est en augmentation. Selon la conseillère nationale, cette mesure est inefficace et dangereuse, elle a des conséquences graves sur la santé physique et psychique des enfants. De plus, le rapport de Terre des Hommes dit que le plus souvent, les requérants et requérantes mineurs à qui l'on a signifié un ordre de détention disparaissent dans la nature. Cette situation est problématique, notamment parce que cela les rend plus vulnérables face aux réseaux de traite humaine. La députée verte rappelle que des alternatives à la détention existent, comme par exemple l'obligation de se présenter régulièrement à une autorité. La preuve en est, selon elle, que neuf cantons ont renoncé à la détention de personnes mineures. Genève et Neuchâtel l'ont inscrit dans leur loi et le Valais, Vaud, Appenzell Rhodes-Intérieures, Argovie, Bâle-Campagne, Jura et Nidwald n'appliquent pas cette mesure sur le principe. La CIP-CN est restée sourde à ces arguments. Selon elle, l'application des renvois est une compétence cantonale, et la législation en vigueur tient suffisamment compte de la situation des personnes migrantes mineures. Une ingérence dans les compétences cantonales serait aller trop loin, souligne la commission, qui estime qu'il est de la responsabilité des parents requérants d'asile de quitter la Suisse avec leurs enfants pour ne pas leur faire subir de séjour en prison. Une minorité de la commission (9 voix contre 15) s'oppose à la détention des enfants.

Lors du débat, Pierre-Alain Fridez (ps, JU) a pris la parole, et a déclaré ses liens d'intérêts: il est rapporteur général dans la campagne du Conseil de l'Europe contre la détention administrative des enfants migrants, dont la Suisse est le principal contributeur. Le socialiste a posé la question des risques face aux bénéficiaires: Vaut-il la peine de faire encourir aux enfants d'importants risques pour leur santé juste pour des

raisons administratives? Le conseiller national Romano (pdc, TI) a balayé cette objection d'un geste: «Monsieur Fridez, en Suisse, on ne met pas des enfants en prison. C'est prévu seulement pour des personnes ayant déjà atteint l'âge de 16 ans.» Le rappel du texte de la Convention relative aux droits de l'enfant, qui dit que toute personne en dessous de 18 ans en est un, n'a pas fait le poids, l'initiative parlementaire a été refusée par 118 voix contre 57, avec 3 abstentions. Si l'habituelle opposition rose-verte contre le reste du Parlement était visible, il y a eu tout de même quelques voix dissidentes au sein du bloc bourgeois: Alfred Heer (udc, ZH), Isabelle Moret (plr, VD), Rosmarie Quadranti (pbd, ZH) les deux PEV Niklaus-Samuel Gugger (ZH), Marianne Streiff-Feller (BE) et le PDC Guillaume Barazzone (GE) ont refusé d'entrer en matière sur l'initiative. Les Verts/libéraux n'étaient pas au diapason sur la question: un seul député s'est prononcé contre l'initiative, trois pour, un s'est abstenu et deux n'ont pas participé au vote.<sup>7</sup>

#### PARLAMENTARISCHE INITIATIVE

DATUM: 05.06.2019  
SOPHIE GUIGNARD

L'UDC ayant déposé deux initiatives parlementaires au contenu similaire, celles-ci ont été traitées lors du même débat. L'initiative UDC «Non à l'octroi direct de l'asile par le Conseil fédéral» et celle de Barbara Steinemann (udc, ZH) «**Compétence du Parlement en matière de prise en charge de requérants d'asile et de réfugiés relevant d'autres Etats**» s'attaquent aux contingents du HCR ou de l'Union européenne. Il s'agit de groupes de personnes réfugiées particulièrement vulnérables que la Confédération accepte de prendre en charge après sélection par les autorités suisses ou par des organisations internationales. L'initiative Steinemann va plus loin que le texte de son groupe, puisqu'elle demande que toutes les décisions d'accueil de groupes soient prises par les chambres fédérales, qu'importe la taille des contingents.

La CIP-CN, à l'exception d'une minorité UDC a recommandé de ne pas donner suite aux deux initiatives. Selon elle, la décision d'octroi de l'asile ne peut pas être politique et dépendre de la représentation partisane du Parlement. Un avis qu'a partagé la majorité de la chambre basse, puisqu'elle a refusé les deux initiatives par 121 voix contre 64 (UDC), sans abstention.<sup>8</sup>

#### PARLAMENTARISCHE INITIATIVE

DATUM: 06.06.2019  
SOPHIE GUIGNARD

Se fondant sur un article du Tages-Anzeiger, le député Frehner (udc, BS) a lancé une initiative parlementaire intitulée «**Mesures contre les procédures dilatoires introduites en matière d'asile devant le Tribunal administratif fédéral**». L'article relatait les amendes reçues par un avocat du droit d'asile pour avoir usé de mauvaise foi ou de procédés téméraires ayant pour but le ralentissement d'une affaire. Ses amendes de 5'000 francs sont aux yeux du député trop faibles, en regard d'un «business de l'asile» trop lucratif. Il demande alors une augmentation des sanctions pour des cas similaires, faisant monter la somme de l'amende à 10'000 francs et en interdisant l'accès au Tribunal fédéral aux avocates et avocats concernés pendant un à quatre ans.

La CIP-CN a recommandé de ne pas donner suite à l'initiative, reprochant au député Frehner un manque de cohérence entre son titre, texte et développement. La modification légale souhaitée toucherait d'autres domaines judiciaires que celui de l'asile et les membres de la commission ne disposent pas de suffisamment d'éléments pour juger d'un éventuel besoin d'agir. 114 voix au national ont suivi cet avis, contre 65.<sup>9</sup>

#### PARLAMENTARISCHE INITIATIVE

DATUM: 11.06.2019  
SOPHIE GUIGNARD

L'UDC s'est saisie d'une initiative parlementaire pour critiquer une disposition de la nouvelle loi sur l'asile, votée en juin 2016. Le texte «**Requérants d'asile récalcitrants. Limiter les dépenses**» souhaite revenir à l'ancienne mouture, qui permettait d'assigner plus facilement une personne requérant l'asile aux centres spécifiques de la Confédération, dits «centres pour requérants récalcitrants». La disposition actuelle, qui estime que la personne doit représenter une «menace sensible» est selon l'union du centre trop sujette à interprétation.

C'est Andreas Glarner (udc, AG) qui a présenté l'initiative au Conseil national. Il a énuméré une liste d'accusations portées contre des requérants d'asile dans un centre en Argovie, souhaitant ainsi illustrer le besoin de légiférer vers un retour au règlement antérieur. Prenant la parole au nom de la CIP-CN, Samira Marti (ps, BL) a annoncé le refus de celle-ci d'entrer en matière, jugeant la proposition de l'UDC trop susceptible de causer de l'arbitraire. Elle a également précisé que les exemples cités par le député Glarner ne constituaient pas selon elle une menace sensible à la sécurité nationale. C'était apparemment également l'avis des autres parlementaires, puisque l'initiative n'a récolté dans la chambre basse que les 64 voix du parti qui l'a lancée.<sup>10</sup>

L'UDC souhaite **mettre temporairement fin au regroupement familial en ce qui concerne les personnes admises à titre provisoire**. L'initiative prévoit un moratoire de trois ans, à l'issue duquel le Conseil fédéral serait chargé de réévaluer la situation et de soumettre une proposition au Parlement, quant à une éventuelle interdiction définitive du regroupement familial. Selon les initiants, les personnes admises à titre provisoire – c'est-à-dire les personnes qui n'ont pas obtenu l'asile, mais dont le renvoi contreviendrait aux dispositions internationales – n'ont pas vocation à rester en Suisse et ne devraient alors pas pouvoir y faire venir leur famille nucléaire.

Angelo Barrile (ps, ZH), qui a pris la parole lors du débat en chambre basse au nom de la CIP-CN a rappelé les conditions actuelles du regroupement familial pour les personnes admises provisoirement: elles doivent être présentes sur le sol suisse depuis au moins trois ans, et bénéficier d'un revenu et d'un logement suffisants pour l'entretien d'une famille. Le socialiste rappelle que ces conditions sont parmi les plus restrictives en Europe. De plus, il ajoute que dans le cadre de la réforme de la loi sur les étrangers et l'intégration il a été décidé en 2016 de ne pas complètement interdire le regroupement familial pour les personnes admises provisoirement et aussi que des modifications du statut d'admission provisoire sont en cours. La chambre basse, à l'exception des 64 UDC présents ont refusé de donner suite à l'initiative, par 113 voix et 2 abstentions.<sup>11</sup>

---

1) AB NR, 2013, S. 2198 ff.; Kommissionsbericht SPK-NR vom 11.10.2013

2) AB NR, 2015, S. 29 ff.

3) BBl, 2009, S. 1365 ff. und 1377 ff. (BR); AB SR, 2009, S. 203 ff. und 734; AB NR, 2009, S. 921 ff. und 1312.

4) Amtl. Bull. NR, 1992, S 208 ff.

5) AB SR, 2000, S. 916 f. 31

6) BO CN, 2014, p. 766 s.

7) BO CN, 2019, p. 321 ss.; Rapport de la Commission des institutions politiques du 2 novembre 2018

8) BO CN, 2019, p. 877 ss.

9) BO CN, 2019, p. 989 ss.; Rapport de la CIP-CN du 12 avril 2019(17.519)

10) BO CN, 2019, p. 986 s.; Rapport de la CIP-CN du 12 avril 2019

11) BO CN, 2019, p. 987 ss.; Rapport de la CIP-CN du 12 avril 2019(17.513)